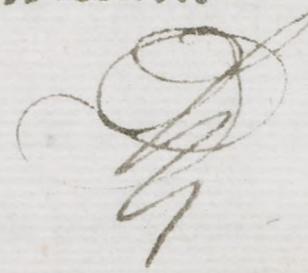


85

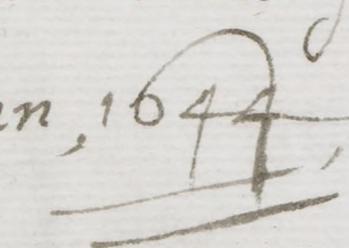
Monsieur,

L'estime que nous devons à v. s. se monstre par les continuels
faveurs et amitié que Monsieur mon Père reçoit d'icelle: il
nous a aussi este importun à me faire avoir deux fois de
son estat saufconduct, dont le terme de la dernière est
maintenant expiré, et m'assurant de la continuation
que v. s. a favoriser nostre famille, i'ay en premier
lieu nolu par cette rendre les graces conuenables des benni-
fices iournaliers, me dédiant du tout au service d'v. s. la-
suppliant aussi nuloir continuer son entremise, et me
faire avoir une nouvelle licence pour pouvoir frequenter
le plat pays, ayant au pays de contribution une petite mai-
son où il est nécessaire que i'y aille aucunes fois, cependant
je souhaite à v. s. du ciel toutes sortes de bénédiction et
heureux ce nouveau an avecq plusieurs autres cy apres:
faisant mes tres humbles reueyences, je me donnerez l'honneur
d'ecrire celle cy qui est

De v. s. le plus humble serviteur,
Maximilianus Puteanus



De Louvain le 22 Janvier
l'an 1647



S. M. S.

Monsieur,

De 28.3. Tres humble,
serviteur,
Maximilianus Puteanus



Dict le 5 de Mars
l'an 1648

S. M. S. 1648

2
In de vijfde week van de maand Maart
in den jaare M D C X X X X .
XI
Wij schrijven u een brief om u te informeren
over de voorbereidingen die wij
niet alleen in ons land maar ook in
de andere landen maken om
deze voorbereidingen te kunnen
verrichten.